



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2023 sous la
présidence de Madame Carole Grossrieder.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023
5. Nominations statutaires
6. Préavis municipal No 25-2023 relatif aux comptes communaux 2022
7. Préavis municipal No 26-2023 relatif à la rénovation partielle du
bâtiment de « l'ancienne gendarmerie »
8. Préavis municipal No 27-2023 relatif au dégrappage des roseaux à la
plage de Concise
9. Préavis municipal No 28-2023 relatif à la modification des buts de
l'Association intercommunale en matière de défense incendie et
secours de la région Nord vaudois
10. Communications de la Municipalité
11. Propositions individuelles et divers





Conseil Communal CONCISE

La Présidente, Madame Carole Grossrieder, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, elle salue la Municipalité au complet et particulièrement la nouvelle Municipale, Madame Christel Jaquet, ainsi que la Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, et le public.

1. Appel

Présidente : 1

Présents : 31

Présents : 2 nouveaux Conseillers en droit de vote après leur assermentation (point 2)

Excusé : 1 (Monsieur Roland Promm)

Absent : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Assermentations

Accueil d'une nouvelle Conseillère, Madame Shama Cordier, qui prête serment.

L'assemblée applaudit.

Accueil d'un nouveau Conseiller, Monsieur Jean-Paul Bardyn, qui prête serment.

L'assemblée applaudit.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque par rapport à l'ordre du jour de ce soir.

La Présidente le soumet au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

4. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023

La Présidente ouvre la discussion.

Le Municipal, Monsieur David Romero, rectifie les chiffres de la location perçue pour la parcelle des CFF, chiffres avancés dans le préavis 23-2023 et approuvés lors de la séance du Conseil communal du 20 mars 2023.

La location annuelle est de CHF 6'000.- + CHF 60.- de frais par année au lieu des CHF 6'250.- mentionnés.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 20 mars 2023.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0



Conseil Communal CONCISE

5. Nominations statutaires

Scrutateurs : Monsieur Jean-Gabriel Torres propose Madame Réjane Favre et Monsieur Simon Cordier qui sont élus tacitement.
L'assemblée applaudit.

2^{ème} Vice-président : Monsieur Torres propose Monsieur Vitor Pinhal qui accepte.
L'assemblée applaudit.

1^{er} Vice-président : Monsieur Torres propose Monsieur Roland Promm, qui s'est excusé pour ce soir, mais qui a clairement manifesté sa candidature. Après concertation avec le Préfet, une élection pendant l'absence d'un(e) candidat(e) est possible si l'assemblée ne formule pas d'objection et qu'il n'y a pas d'autre proposition.
Monsieur Roland Promm est donc élu en tant que 1^{er} Vice-président.
L'assemblée applaudit.

Présidence : Madame Carole Grossrieder ne se représente pas pour une nouvelle année. Elle demande s'il y a des propositions pour cette fonction.
Personne ne se manifeste.

Monsieur Eloi Du Pasquier explique qu'à part d'assurer le remplacement du Président dans le cas d'un empêchement ponctuel, en principe, après une année, le 1^{er} Vice-président devient Président, le 2^{ème} Vice-président 1^{er} Vice-président et qu'ensuite un nouveau 2^{ème} Vice-président est nommé.

En acceptant la fonction de 1^{er} ou 2^{ème} Vice-président, il est très probable que cette situation se présente.

(La forme masculine est employée pour simplifier la rédaction et la lecture.)

Sans nouvelle candidature pour la Présidence, Madame Grossrieder propose de reporter le sujet à la prochaine séance du Conseil communal, le 2 octobre 2023.

En attendant les Vice-présidents assureront.

Commission de gestion : une nouvelle suppléance doit être élue, puisque Monsieur Dimitri Cand prend la place de Madame Christel Jaquet, nouvelle Municipale, dans cette Commission.

Monsieur David Fasola propose de choisir Madame Grossrieder pour cette fonction. Elle accepte et est élue.

L'assemblée applaudit.

6. Préavis municipal No 25-2023 relatif aux comptes communaux 2022

La Présidente donne la parole à la Commission de Gestion.

Avant la lecture du rapport par Monsieur Michaël Hottinger, rapporteur, Monsieur Fasola exprime son regret du fait que le rapport se trouve uniquement sur le site internet et n'a pas été envoyé par courriel aux membres du Conseil communal.

Monsieur Hottinger lit le rapport.

En conclusion, la Commission de Gestion propose au Conseil communal d'adopter les comptes communaux 2022 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion.



Conseil Communal CONCISE

La Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir si les revenus sous « Péréquation - dépenses thématiques » (chapitre 3 « Compte de fonctionnement », page 5, point 22, 220, 4523.03 et 4523.05) reviendront dans le futur.

Monsieur Romero, répond que oui, chaque année, mais que le montant ne peut pas être défini en avance puisque plusieurs facteurs entrent en compte. Le retour est sujet à des simulations au mois de mars et au mois de juin les chiffres se précisent. Mais, les chiffres sont toujours pour l'année suivante. L'année en cours est très difficile à chiffrer due aux variations. En plus, dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine (2024), les paramètres vont changer.

Monsieur Jean-Paul Bardyn s'étonne du montant des impôts à encaisser (chapitre 5, page 1, point 112)

Madame Aebischer, la Boursière, dit que le solde qui est dû aux impôts représente une multitude d'années et peut aller jusqu'en 2012. Les taxations de 2022 peuvent aussi intervenir en 2023. Il y a effectivement du retard qui s'accumule mais la situation est gérée par l'Administration Cantonale des Impôts à Lausanne.

Il n'y a plus de questions.

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 25-2023, soit de décider :

1. Les comptes 2022 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2022 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

7. Préavis municipal No 26-2023 relatif à la rénovation partielle du bâtiment de « l'ancienne gendarmerie »

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Monsieur Daniel Alessandro, rapporteur, lit le rapport.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Quentin Frick, lit le rapport.

En conclusion, la Commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

La Présidente remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

Madame Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi demande si le lac se voit depuis l'appartement du 1^{er} étage. Elle pose la question pour comprendre le montant du loyer projeté.

Monsieur Claude Jäggi, Syndic, ne peut pas se prononcer avec certitude. Il précise qu'il s'agit quand même d'un 4 pièces de 90 m², avec un magnifique jardin et une place de parc.



Conseil Communal CONCISE

Monsieur Thierry Humblet aimerait savoir si plusieurs offres ont été demandées pour le projet de la rénovation, estimé à CHF 60'000.

Monsieur Jäggi répond que pour gagner du temps concernant les préavis, la Municipalité se base sur le règlement des Communes et fait venir 3 à 4 corps de métier, pour avoir un prix de base. Seulement en cas d'acceptation du préavis, les autres entreprises seront sollicitées.

Monsieur Joël Jeanneret s' imagine qu'il ne reste plus beaucoup d'argent pour la suite des rénovations.

Monsieur Romero explique que les CHF 180'000,- sur le compte de réserve servent à faire des dépenses sans faire des emprunts et de pouvoir ponctionner la trésorerie. Cette réserve n'empêche pas la Municipalité de refaire des préavis et de faire des emprunts bancaires pour pouvoir financer le reste. Les CHF 180'000,- bornent uniquement la capacité de puiser l'argent dans la trésorerie.

En début de la législature 2021-2026, CHF 300'000,- ont été prévus pour la rénovation de « l'ancienne gendarmerie ». Nous ne sommes donc pas limités.

Monsieur Hottinger s'étonne de ne pas avoir eu de devis.

Monsieur Jäggi dit que la nouvelle loi sur les Communes et la protection des données n'obligent plus à donner des devis. Néanmoins, les Commissions peuvent les obtenir.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 26-2023, soit de décider :

Article premier : d'autoriser La Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la deuxième phase de réfection de « l'ancienne gendarmerie » soit les travaux de l'appartement du 1^{er} étage.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 60'000.- TTC pour ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds de rénovation « Gendarmerie » en totalité comme amortissement sur l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'200.- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Résultat du vote :

Oui : 32

Non : 0

Abstention : 1



Conseil Communal
CONCISE

8. Préavis municipal No 27-2023 relatif au dégrappage des roseaux à la plage de Concise

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Monsieur David Matthey, rapporteur, lit le rapport.

En conclusion, s'agissant de travaux nécessaires pour l'accès à la plage aux jeunes enfants, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission recommandent de soutenir ce préavis en l'acceptant.

La Présidente, donne la parole à la Commission des finances. Monsieur Eloi Du Pasquier, rapporteur, lit le rapport.

En conclusion, la Commission recommande de valider à posteriori cette demande de crédit.

La Présidente remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

Monsieur Jeanneret comprend que cette fois, le dégrappage s'est fait à la machine et que le prochain se fera manuellement. Il demande si les montants sont les mêmes.

Madame Birgit Knegtel, Municipale, répond que le dégrappage manuel entrera dans les diverses prestations des employés communaux. Ils devront dorénavant régulièrement effectuer l'entretien, action qui n'avait pas été faite depuis 10 ans.

L'intervention par la machine s'est faite à titre exceptionnel.

Les coûts ne sont pas comparables.

Madame Pierrel Bärtschi demande qui a décidé de la quantité du dégrappage.

Madame Knegtel explique que c'est par rapport à la concession que la Commune possède sur la plage. La zone déterminée pour la baignade devait être refaite puisque les roseaux s'y étaient trop développés.

Madame Pierrel Bärtschi s'informe quant à l'emplacement des bouées.

Madame Knegtel précise que les bouées ne sont pas autorisées à être déplacées. Elles figurent dans la concession et sont marquées sur une carte.

Le dégrappage a été un peu plus loin que prévu pour avoir une petite marge de manœuvre, tellement les roseaux poussent vite.

Monsieur Matthey signale les plantes invasives. Il demande un constat sur place et dit que la situation devient problématique. Il va falloir réagir vite.

Madame Knegtel en prend note.

Il n'y a plus de commentaires.

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 27-2023, soit de décider :

D'approuver le crédit complémentaire au budget 2023 d'un montant de CHF 7'556.25 TTC.



Conseil Communal
CONCISE

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

Monsieur Humblet reprend la parole. Il ne comprend pas la logique du préavis pour une action qui a déjà eu lieu et dont le montant entre dans les CHF 20'000,- dont la Municipalité peut disposer sans en faire la demande.
Que se passe-t-il si le Conseil refuse ?

Monsieur Romero souligne la transparence pratiquée par la Municipalité. Il estime que le Conseil a le droit de s'exprimer sur une dépense extra-budgétaire même si elle ne dépasse pas CHF 20'000,-. Il trouve que la discussion autour de ce préavis était très instructive puisque les remarques sur les bouées et une plante invasive vont être étudiées.

Monsieur Humblet ne critique pas la Municipalité, au contraire, mais se demande ce qu'il aurait fallu faire si le préavis n'avait pas passé.

Messieurs Samuel Dyens et Romero, Municipaux, concluent que le montant aurait fini dans les comptes.

9. Préavis municipal No 28-2023 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Monsieur David Fasola, rapporteur, lit le rapport.

En conclusion, la Commission ne peut que conseiller d'accepter le préavis.

La Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Monsieur Jeanneret demande si l'approbation de la modification doit venir de l'unanimité des Communes membres du SDIS.

Monsieur Fasola confirme. Il suffit d'une Commune qui refuse pour que le projet ne se réalise pas.

Pour cette raison, à l'avenir, il faudra une révision complète des statuts pour éviter cette situation.

La discussion n'est plus demandée.



Conseil Communal CONCISE

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 28-2023, soit de décider :

Article 1 : L'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Résultat du vote : Oui : 33 Non : 0 Abstention : 0

10. Communications de la Municipalité

Monsieur Jäggi excuse le Secrétaire municipal, Monsieur Paolo Migliorini, qui commence des examens demain pour obtenir le titre de « Spécialiste en administration publique avec Brevet fédéral ».

Il annonce que les travaux des chemins 33 et 35 sont terminés, soit La Creuse et le chemin devant la cave de Monsieur Cousin.

La Commune a des soucis avec la moule quagga. 50 m3 ont déjà été enlevés à la Plage des Filles. 3 jours plus tard, les moules étaient de retour. Monsieur Jäggi a dû faire appel au Service des Eaux pour voir si le Canton a des solutions à proposer.

Si l'eau du lac est si claire, la faute est à ces moules. Elles oxygènent l'eau et mangent les algues, ce qui se traduit par un manque de poisson.

La garde forestière a démissionné après seulement une année. Une intervention de l'inspecteur forestier aura lieu lors d'un prochain Conseil pour expliquer l'état inquiétant des forêts.

11. Propositions individuelles et divers

Madame Olivia Croci rappelle qu'à la fin de la séance, un apéritif est offert par la Société Jazz en Vacances pour fêter ses 50 ans.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero constate, depuis cette année, la présence d'une algue très étrange dans le lac. Elle se demande si une interdiction de se baigner à Concise arrivera bientôt.

Apparemment, cette algue ne suscite pas trop d'inquiétude.

Madame Isabelle Hottinger trouve que les devis des entreprises devraient être accessibles à tous et se demande si c'est possible de les joindre aux préavis.

Sa deuxième question concerne « Concise Ensemble ». Elle ne comprend pas comment y adhérer, le QR-code ne fonctionne pas et un SMS lui réclame CHF 10,-. Elle se demande si le groupe fonctionne.



Conseil Communal CONCISE

Madame Knegtel confirme le succès du groupe « Concise Ensemble ». Selon elle, le QR-code doit probablement être renouvelé de temps en temps. Elle va faire enlever toutes les petites affiches au village. Normalement, chaque membre du groupe peut rajouter quelqu'un. Il y a aussi la possibilité de passer par Facebook. Le groupe n'est pas que pour les personnes âgées, c'est un groupe d'entraide pour tous les âges et les réactions sur les demandes et propositions sont discrètes. En tous les cas, aucun numéro de téléphone est rattaché au groupe et l'histoire du SMS est vraiment bizarre.

Monsieur Fasola aimerait gagner une semaine sur les préavis dont le délai est actuellement trop serré. Il demande aussi que les rapports soient automatiquement envoyés par courriel, dès réception, de sorte que les Conseillers ont plus de facilités à suivre.

Monsieur Romero revient sur la remarque de Madame Hottinger relative aux devis liés aux préavis. Il explique que, généralement, les entreprises n'apprécient pas trop que leurs prix et services négociés soient divulgués à tout le monde. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de communiquer les devis uniquement aux Commissions.

Monsieur Hottinger demande des nouvelles sur l'avancée du « plan climat communal ».

Madame Jaquet répond qu'elle a repris ce dicastère et qu'avec Monsieur Samuel Dyens, ils travaillent à la mise en place des démarches. Actuellement, ils sont en attente d'une réponse du Canton pour venir se présenter et avancer ensemble. Les subventions sont arrivées.

Monsieur Dyens rajoute que l'idée était de travailler ensemble avec Corcelles pour le PECC, mais que Corcelles a finalement décliné l'invitation.

Le lancement du PECC est donné depuis 3 semaines après avoir été acté selon la décision de la Municipalité. La durée est de 4 ans.

Un ingénieur est mandaté et maintenant, il faut suivre le plan si nous voulons toucher la subvention annuelle.

Nous avons aussi des contacts avec la Commune de Grandson, qui eux, ont une année d'avance sur nous et sont à disposition pour nous aider à choisir dans les 22 fiches du Canton.

Monsieur Matthey rebondit sur l'environnement et évoque la disparition du tilleul qui se trouvait vers la fontaine sur la place vers l'église. En supposant que le tilleul était trop vieux pour le replanter après les travaux du séparatif, il suggère d'en remettre un nouveau.

Monsieur Jäggi se rappelle d'une discussion, à l'époque, avec Monsieur Pierre Marro, mais ne connaît pas la raison pourquoi il n'y a plus d'arbre. Il va se renseigner.

Madame Pierrel Bärtschi a constaté qu'en même temps que les roseaux, les arbustes le long du mur de la famille Châtelain ont été arrachés. C'est très dommage.

Là aussi, Monsieur Jäggi va s'informer.

Madame Pierrel Bärtschi aimerait savoir pourquoi l'espace du beachvolley est devenu un terrain de pétanque. Elle fait référence à la jeunesse de Concise.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Romero se rappelle que le sujet avait été discuté par la précédente Municipalité et que la réfection du terrain du beachvolley s'était avérée trop coûteux, sans compter la bâche et que trop d'animaux venaient y faire leurs besoins. Il est ouvert à une réflexion sur la question et va chercher une réponse.

Monsieur Jäggi rajoute qu'il y avait une équipe de volley à Concise, qui malheureusement a été dissoute.

Monsieur Fasola confirme la cherté de la réfection du terrain du beachvolley et dit qu'uniquement la structure, notamment le filet et l'armature, était déjà chiffrée à CHF 7'000,-.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :21.

Prochaine séance : le 2 octobre 2023

Le Président

Roland Promm



La Secrétaire

Marleen Colin